

LÉGENDE

▭ Périmètre communal

■ ZONE INONDABLE

ENJEUX**ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC EXPOSÉS**

- A01 Ecole Maternelle
- A2 Eglise
- A3 Ecole
- A4 Salle des Fêtes
- A5 I.T.E.P. Peyrebrune
- ▣ A6 Camping La Garenne

EQUIPEMENTS SENSIBLES EXPOSÉS

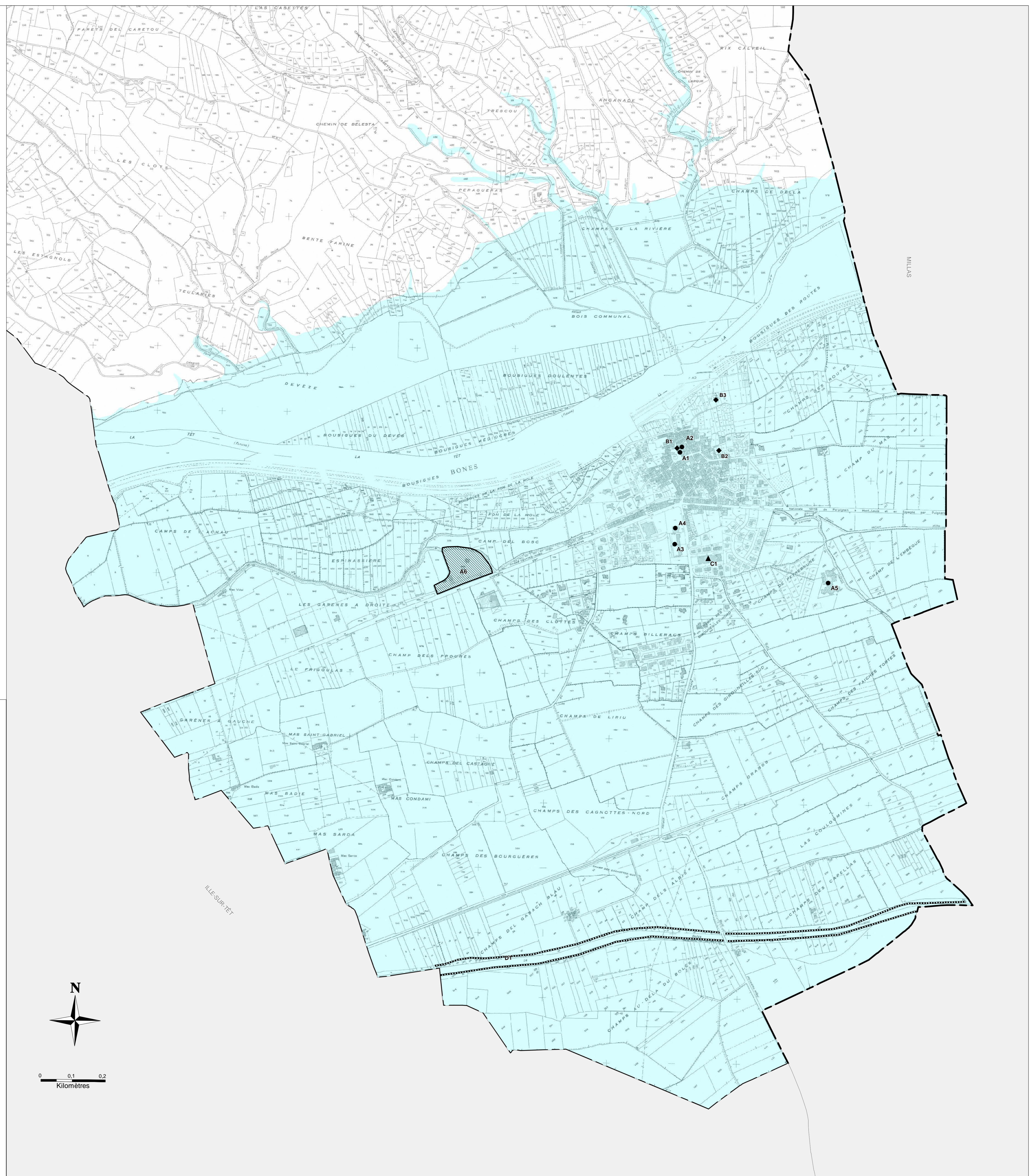
- ◆ B1 Mairie
- ◆ B2 Ateliers municipaux
- ◆ B3 Station d'épuration

ETABLISSEMENTS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX EXPOSÉS

- ▲ C1 Cave coopérative

OUVRAGES ET AMÉNAGEMENTS HYDRAULIQUES

- D1 Dignes rivière Le Boulès

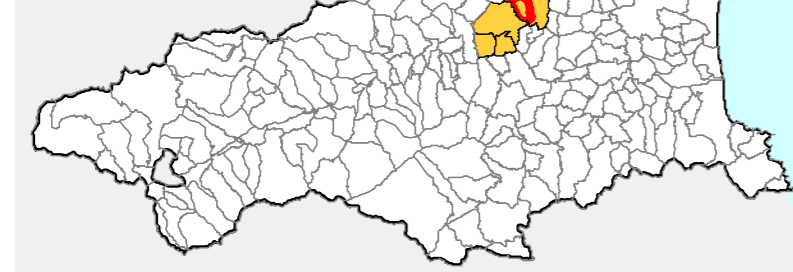


Ministère
de l'Écologie,
du Développement
durable,
des Transports
et du Logement

DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

■ Communes du bassin versant du Boulès

■ Commune de Nefiach



PPRNP approuvé et annexé
à l'arrêté préfectoral n° 2012038-0007
du 7 février 2012

Pour le préfet et par délégation
le Directeur Départemental
des Territoires et de la Mer

Pour le Directeur Départemental
des Territoires et de la Mer
le Chef du Service
de l'Eau et des Risques

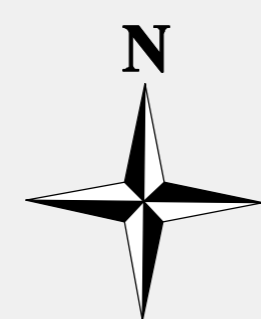
Pascal JOBERT

**COMMUNE
DE
NÉFIACH**

**Plan de Prévention des Risques
Naturels Prévisibles**

RISQUE INONDATION

CARTE DES ENJEUX AU 1/5000



0 0.1 0.2
Kilomètres



Direction
Départementale des
Territoires et de la
Mer
des
Pyrénées-Orientales

Service de l'Eau et des Risques
Unité Prévention des Risques
02 rue Jean Richepin
BP 50909
66020 Perpignan cedex
Téléphone : 04 68 51 95 11
Télécopie : 04 68 51 95 85
Courriel : ddtm-ser-pr@pyrenees-orientales.gouv.fr